

## De l'amiante découvert dans une école cauchoise : les travaux pas pour tout de suite

Par Blaise DIAGNE

4-5 minutes

---

**La Trinité-du-Mont.** La présence d'amiante dans l'école a été officiellement reconnue début décembre. Pour autant, le matériau ne devrait pas être remplacé tout de suite. Le maire s'explique.

Voilà un an que le document était demandé par la directrice du groupement scolaire, Julie Jeanne, appuyée par les services de l'inspection académique. Le dossier technique amiante, pourtant obligatoire pour tous les bâtiments construits avant 1997 – c'est le cas de l'école –, n'a finalement été réalisé que le mois dernier, après une nouvelle relance en conseil d'école le 15 octobre et une visite de l'ISST (inspecteur santé sécurité au travail) sur site le 10 novembre.

Reçu par le maire Hugues Duflo le 3 décembre, le document confirme la présence d'amiante en trois emplacements : les dalles – par ailleurs passablement dégradées – du couloir et du bureau de la classe des CM, celles du couloir et de la classe des CE, et les ardoises du toit de la classe des maternelles.

Les matériaux amiantés sont par ailleurs indiqués comme non friables. Pas de faux-plafond en cause, par exemple. « *Il n'y a donc pas de danger immédiat à traiter dans l'urgence* », indique Hugues Duflo dans le bulletin municipal à paraître en janvier. Pour « *rassurer le personnel et les parents d'élèves* », il a malgré tout fait procéder avant les vacances à une « *mesure d'empoussièrement* » permettant d'identifier à l'aide d'une pompe l'éventuelle présence d'amiante dans l'air.

Résultat, réceptionné à la veille des vacances de Noël : « *Zéro fibre dans l'air, alors qu'au vu de la configuration des lieux, le seuil toléré allait jusqu'à 8 000 fibres par filtre* », appuie le maire. Docteur en

sciences physiques dans le civil, il affirme : « *Je comprends que le mot amiante fasse peur. Il y a toujours un risque, mais pas de danger.* » Les jeux de ballon sont déjà interdits pour ne pas risquer de briser d'ardoise. Le maire promet « *une surveillance régulière* » des zones sensibles. Les dalles en mauvais état seront quant à elles changées « *en janvier, un mercredi, parce que ce n'était pas possible pour l'entreprise pendant ces vacances.* »

### **Une histoire de priorités**

Quant à enlever définitivement le matériau toxique de l'enceinte scolaire, peu de chances que cela intervienne de sitôt. « *Il y a des priorités à définir. Budgétairement, on n'a pas les moyens, et on ne peut demander qu'une subvention par an à l'État.* »

La priorité, c'est l'agrandissement de l'école, qui doit accueillir dès septembre prochain quinze nouveaux élèves. L'aménagement de l'ancien logement attenant à l'accueil périscolaire devient de fait une nécessité : « *Pour une cinquième classe, le dortoir ou le périscolaire, les travaux seront utiles.* » Des travaux probablement chiffrés « *entre 60 et 70 000 €* » que le maire espère voir démarrer au printemps.

Héloïse Chevalier, représentante des parents d'élèves, craint que cette course contre la montre ne se fasse au détriment des enfants actuellement scolarisés. « *Comment des dalles abîmées depuis des années, dont on se doutait qu'elles contenaient de l'amiante, ont-elles pu rester dans cet état pendant si longtemps ?* » Elle demande « *plus d'investissement* » au maire, citant l'exemple de l'aire de jeux des maternelles. « *Son revêtement au sol s'effrite depuis des années. Ma fille en rapportait dans ses poches, et, cette année, des instits en ont retiré dans le nez d'enfants à la pince à épiler. En novembre, le maire a enfin fait retirer la première couche, puis fait condamner l'accès début décembre, sur demande de la directrice.* »

Sa réparation n'ayant pas été prévue au budget en cours, les maternelles devront s'en passer jusqu'à la fin de l'année scolaire. A minima. « *Le ballon est aussi interdit. Que leur reste-t-il pour jouer ?* »